Parmi les causes auxquelles ils attribuent la mévente de leurs produits, ils placent en première ligne la fraude, c'est-à-dire la concurrence déloyale faite aux vins naturels par des vins artificiels, obtenus soit par l'élaboration clandestine de substances diverses, soit par la combinaison illicite du sucrage et du mouillage appliqués aux produits du raisin, les uns et les autres mis en circulation à l'aide d'acquits fictifs et d'autres opérations plus ou moins louches. Ils réclament, avec raison, la répression efficace de ces pratiques, et nous ne saurions que joindre nos efforts aux leurs. Sur ce point, nous serons tous unanimes, comme nous l'avons toujours été : c'est une question de bonne foi, de loyauté industrielle et commerciale sur laquelle il ne saurait y avoir deux manières de penser dans une assemblée d'honnêtes gens comme la nôtre, où les mots de probité, de conscience et d'honneur ont conservé toute leur valeur et sont compris par tous de la même façon.

Nous ne nous lasserons pas de demander que la loi vienne en aide aux victimes de la fraude et les arme contre les défaillances de la conscience individuelle. Nous ne nous lasserons pas de demander, non seulement la promulgation des lois nécessaires, mais surtout la stricte application des lois existantes, application trop souvent entravée par l'action occulte d'influences intéressées.

Dans cette lutte pour la justice et pour la loyauté, nous saurons employer l'admirable instrument de défense qu'offrent ces Syndicats agricoles. Sur ce terrain, comme sur tant d'autres, ils ont prouvé leur bienfaisante action. Ils ont fait reconnaître leur droit à se porter partie civile aux procès en matière de fraude ou de contrefaçon, et leur intervention s'est montrée singulièrement efficace; des arrêts retentissants ont consacré cette jurisprudence; le plus important est celui qui récemment, à la requête du Syndicat de Villefranche, condamnait des fraudeurs à une amende de 150 000 fr. sans compter les dommages-intérêts au profit du Syndicat.

Nous retrouvons, dans ce geste énergique, la main de l'Union du Sud-Est, toujours au premier rang quand il s'agit de défendre les intérêts collectifs des agriculteurs et de prendre de généreuses initiatives. Mais le Syndicat agricole, ne l'oublions pas, tel que l'a compris et pratiqué l'Union du Sud-Est, sous la direction de son éminent président, comprend dans son sein tous les éléments du travail agricole : il embrasse dans une même institution et unit d'un même lien tous ceux qui concourent à la production agricole : propriétaires, fermiers, métayers, ouvriers, chacun au poste et pour la part que sa destinée lui a assignés. Il n'est donc pas seulement un instrument de défense professionnelle, il est aussi un instrument de rapprochement, d'union, de paix sociale; bien différent, à cet égard, du Syndicat, exclusivement ouvrier, qui, trop souvent faussé et détourné de sa vie normale, est un instrument de discorde et de violence, nos collègues du Midi en ont fait l'expérience.

La crise économique dont ils souffrent se complique en effet d'une crise sociale : la mévente de leurs produits se complique de difficultés ouvrières : l'intervention des Syndicats exclusivement ouvriers a partout été néfaste : elle a non seulement bouleversé les conditions de travail, mais violemment interrompu les traditions pacifiques et cordiales de la vie rurale, suscitant et imposant la grève avec son cortège lugubre de désordres, d'atteintes portées à la liberté du travail, à la liberté de circulation, et même à la sécurité des propriétés et des personnes. En face de ce lamentable tableau nous pouvons placer une consolante constatation : là où des Syndicats mixtes ont été constitués, c'est-à-dire des Syndicats de patrons et d'ouvriers unis, la grève a pu être évitée, l'accord si nécessaire entre les éléments du travail agricole n'a pas été rompu : deux heureuses innovations ont contribué à ce résultat : l'une qui fait régler par une Commission arbitrale les conflits entre membres du Syndicat, l'autre qui garantit du travail aux membres ouvriers du Syndicat, par une sorte d'assurance mutuelle contre le chômage.

J'ai nommé la mutualité, Messieurs et chers collègues, et vous trouverez naturel qu'elle m'arrête quelques instants. Le grand développement que l'idée mutualiste a pris dans le monde agricole est en effet le fait le plus saillant de l'année écoulée et, à ce titre, il mérite de retenir quelques instants notre attention.

L'idée a pénétré lentement dans les profondeurs rurales, le fait ne saurait vous surprendre : vous connaissez la prudence et la circonspection du cultivateur : aux prises avec les forces capricieuses de la nature, en contact quotidien avec les réalités et les faits, avec les conséquences tangibles de la bonne ou de la mauvaise conduite des opérations culturales, il est peu sensible à la spéculation théorique, et ne se laisse convaincre que par l'expérience pratique et personnelle. Mais une fois convaincu, il reste fidèle à l'idée qu'il a faite sienne par une adoption réfléchie. C'est l'histoire de la mutualité agricole. Pour croire à ses bienfaits, l'agriculteur a attendu qu'ils lui fussent démontrés par l'expérience. Aussi est-ce aux expérimentateurs dévoués et bénévoles, à leur initiative désintéressée et à leur action persévérante qu'il faut faire remonter l'origine et attribuer le mérite du succès. Et ces expérimentateurs où se sont-ils trouvés les plus nombreux et les plus actifs, si ce n'est encore dans le personnel de nos Syndicats agricoles? Là aussi c'est l'Union du Sud-Est qui tient le premier rang.

Vous connaissez tous, Messieurs et chers collègues, l'admirable faisceau d'institutions mutuelles qu'elle a constitué, et qui comprend les trois branches de l'assurance, de la prévoyance et du crédit. Vous savez que du centre ainsi créé comme un foyer lumineux, ont rayonné les impulsions, les efforts qui ont éclairé les esprits, suscité les initiatives, affermi les hésitations, guidé les bonnes volontés, contribué plus qu'aucun autre organisme au mouvement qui se propage aujourd'hui sans obstacle. Pendant longtemps les Syndicats ont été seuls ou presque seuls, à recommander la mutualité agricole, à la dire applicable aux travailleurs de la terre, alors qu'elle semblait exclusivement destinée aux travailleurs de l'industrie et aux groupements urbains. Ils soutenaient et ils démontraient que les bienfaisantes dispositions de la loi de 1898 offraient la meilleure base pour doter la classe si intéressante des petits propriétaires et des ouvriers ruraux, aux conditions les moins onéreuses, des institutions de prévoyance les plus essentielles, à savoir l'assurance contre la mortalité du bétail, le crédit et même les retraites pour la vieillesse. Ils soutenaient que ce dernier et si délicat problème pouvait être résolu par eux sans atteinte portée à la liberté individuelle, sans sacrifices trop lourds imposés au budget en faisant sa part à chacun des éléments dont le secours est nécessaire : à l'effort individuel, par le versement volontaire, à la bienfaisance publique par la subvention officielle sagement mesurée, à la bienfaisance privée par la participation honoraire largement sollicitée. Cet effort n'a pas été stérile, et les vérités pour lesquelles nous luttions alors semblent aujourd'hui banales; heureux résultat dont nous nous félicitons hautement et dont nous revendiquons pour nos Syndicats leur part de mérite.

Parmi les adhésions que nous sommes heureux d'enregistrer, la plus marquante est celle des pouvoirs publics qui, longtemps indifférents sinon hostiles, professent aujourd'hui une vive sympathie pour la mutualité agricole : nous avons même entendu, il y a quelques mois à peine, un ministre de l'Agriculture, développer tout un programme de propagande où le premier rôle était assigné aux professeurs d'agriculture, « contraints » par lui de diriger les populations rurales dans la voie de la mutualité. Certes nous enregistrons avec satisfaction ces assurances, et nous félicitons nos amis de pouvoir recourir aux conseils de fonctionnaires zélés et compétents, mais nous ne saurions trop les engager à compter sur eux-mêmes plus que sur l'intervention administrative. Sur ce terrain comme les autres, nous restons les apôtres convaincus de l'initiative individuelle, de l'action des groupements librement constitués, ne demandant à l'État que la protection qu'il doit à tous, et l'application impartiale à tous des avantages stipulés par la loi, et alimentés par un budget auquel tous ont contribué.

La Société des Agriculteurs de France, de son côté, est dans son rôle en s'efforçant, par tous les moyens en son pouvoir, d'aider à la diffusion de l'idée mutualiste et à la constitution des organismes qui doivent la réaliser. Elle a, dans l'année écoulée, par ses délégués, pris une part active au Congrès international de Budapest, au Congrès national d'Arras, où les questions de mutualité ont été brillamment étudiées; elle se prépare à prendre une part non moins active au Congrès qui doit bientôt se tenir à Périgueux. Elle a fait plus, elle a créé à Paris, d'accord avec l'Union centrale des Syndicats, un service permanent, dont la mission consiste non seulement à étudier toutes les questions relatives à la mutualité agricole, à réunir à cet effet tous les documents qui s'y rapportent, mais en outre à devenir un actif foyer de propagande. Il se tient à la disposition de tous les membres de la Société, de tous les Syndicats affiliés qui auraient le désir de fonder des institutions mutuelles de caractère agricole : par des correspondances, des communications de documents, des consultations, voire même par des conférences faites sur les lieux, il dirigera tous efforts et facilitera leur tâche, favorisera la prompte et pratique réalisation de leurs intentions.

En fondant ce nouveau service, le Conseil a conscience d'avoir répondu aux vœux de la grande majorité des membres de la Société, d'avoir satisfait à un besoin réel, d'avoir usé, au profit de tous, de l'initiative que vous lui accordez : j'espère que vous ne lui refuserez pas votre approbation.

Cette création, je me hâte de l'ajouter, ne diminue en rien l'activité ordinaire de la Société : le rapport de secrétaire général vous en donnera la preuve : vous verrez que le travail normal de ses sections, les recherches de son laboratoire, les démarches de son bureau auprès des pouvoirs publics, les encouragements donnés par son Conseil aux associations de province, tout le fonctionnement habituel de ses organes, s'est continué dans la forme accoutumée. C'est une activité nouvelle que nous avons ajoutée à l'activité quotidienne, fidèles en cela à l'esprit même de notre association qui veut qu'elle suive avec attention l'évolution des intérêts agricoles, afin d'être en mesure de les servir à l'heure convenable et par les moyens appropriés.

Or, il faut savoir le reconnaître, cette évolution nous conduit en présence de problèmes nouveaux et de préoccupations qui ne touchaient pas nos devanciers. Les questions techniques qui les occupaient presque exclusivement ne sont plus seules à réclamer notre attention; elles ont d'ailleurs perdu de leur importance relative : la science agricole est fixée dans ses lignes essentielles, comme les races dans leurs caractères principaux, de ce côté le champ ouvert aux investigations de l'esprit s'est rétréci; dans l'ordre économique au contraire, ce champ s'est singulièrement élargi : il embrasse le monde entier, que transforment sous nos yeux la suppression des distances, l'avènement de forces nouvelles, le déplacement des influences, la confusion des marchés et des intérêts; en même temps, les difficiles problèmes de la répartition des produits du travail, des rapports du travail et du capital, se posent avec une acuité croissante et de redoutables inconnues. Le monde agricole n'échappe pas aux conséquences de ces grands faits sociaux, et le devoir d'une Société comme la nôtre et de les étudier ces faits, de grouper et d'offrir à ses membres les éléments des solutions qu'ils comportent. Elle a un autre devoir : c'est, tout en accueillant de bonne grâce toutes les transformations légitimes, de rester inébranlablement fidèle aux doctrines, aux convictions, aux sentiments dont elle a reçu la tradition.

Nous resterons donc, Messieurs et chers collègues, comme nos aînés, fermement attachés aux principes sur lesquels reposent les sociétés modernes et dont le respect n'est pas moins nécessaire à la sécurité de l'agriculture qu'à la stabilité publique, à la propriété individuelle, à la liberté pour tous, spécialement à la liberté de conscience et à la liberté du travail; nous restons partisans convaincus de l'effort personnel, aidé de l'effort collectif d'association strictement professionnelle et réellement mixte; nous restons adversaires non moins convaincus de l'absorption par l'État des organismes indépendants, du monopole industriel ou intellectuel. Spectateurs attristés de tant de destructions aveugles, de défaillances, des pratiques qui ont donné à l'année écoulée un douloureux renom, et la marqueront dans l'histoire d'un stigmate ineffaçable, nous ne désespérons pas, nous comptons, quand même, sur le bon sens naturel, la sagesse traditionnelle, le patriotisme instinctif des agriculteurs français; nous sommes certains d'être compris et écoutés en leur prêchant, même sur des ruines, l'apaisement et l'union, en continuant à leur offrir autour de nous le meilleur terrain pour la défense de leurs intérêts et pour la conquête des progrès légitimes.

M. le marquis de Vogüé termine son discours par l'éloge des membres de la Société décédés au cours de l'année dernière et de cette année. Il cite en particulier MM. de Léobardy, Paul Becquerel, Achille Cochard, Gustave Vast, Jules de Rougemont, marquis d'Audiffret-Pasquier, Aubin, Dr Michon, Stanislas Télard, de la Massardière, comte de Luçay, Sénart et baron de Corheroe.

Lecture est ensuite faite par M. le comte de Vogüé du rapport annuel, et l'assemblée se sépare pour se réunir dans ses sections.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

SEINE-INFÉRIEURE

Arrondissement d'Yvetot

Inscrits : 24 052. — Votants : 20 007

MM. Quesnel, ancien dép., lib.... 11 559 ELU
Lavoinne, radical.... 8 330

Il s'agissait de remplacer M. Lechevallier, progressiste, décédé, lequel avait été élu, au 1er tour, par 12 906 voix contre 7 640 à M. Pierre Giffard, radical.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Arrondissement de Céret

Inscrits : 13 900. — Votants : 8 907

MM. le Dr Pujade, radical, indép.. 5 252 ELU
Marcel Huart, rad. soc. 3 465

Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient ainsi réparties : M. le Dr Pujade 3 551, M. Marcel Huart 1 800, M. Bestairich, radical socialiste, 1 433; M. Coste, socialiste, 1 381.

Il s'agissait de remplacer M. J. Pams, radical, élu sénateur. M. Pams, député de Céret depuis 1893, avait été réélu, en 1902, par 7 258 voix sur 8 156 votants.

On lit dans le *Temps* au sujet de l'élection de Céret :

Les « combistes » n'ont pas admis leur défaite. Leur patron ayant taxé naguère de « grève modèle » un certain nombre de fantaisies révolutionnaires et d'incidents anarchiques, il fallait prévoir que les disciples s'insurgeraient contre les décisions du suffrage universel.

C'est ainsi qu'à Argelès-sur-Mer, nous raconte un télégramme de notre correspondant particulier, « après la proclamation des résultats, quelques partisans de M. Huart, furieux d'avoir été battus, ont arraché des mains de secrétaire la liste électorale, les feuilles d'émargement et de pointage, les bulletins et autres pièces officielles et les ont fait disparaître; ils ont brisé la table et l'urne et, précédés du drapeau de la mairie, ils ont parcouru la ville en vociférant ».

Si l'on se reporte aux incidents inouïs de la grève agricole, dont on n'a pas assez parlé peut-être, le petit fait d'Argelès montre que — quoi qu'en dise le proverbe — le venin ne meurt pas toujours en même temps que la bête.

Du *Journal des Débats* :

Quand on jette un regard d'ensemble sur les élections législatives ou sénatoriales qui ont eu lieu depuis six mois, on ne peut pas ne pas être frappé de la violence du courant d'opposition qui se manifeste contre la politique du « bloc ».

Ce courant, selon le tempérament de chaque département, prend des formes diverses et se creuse un lit différent; il porte à la Chambre des conservateurs libéraux comme M. d'Aubigny ou M. Pasquier, des progressistes comme M. Quesnel, M. Salles ou M. Duclouyt, des radicaux indépendants comme Pujade.

Il fait entrer au Sénat, en quelques semaines, tout un bataillon d'adversaires du combisme, M. Chatteleyn, M. Audiffred, M. Fassard, M. Tournon, M. Ermant, M. Tranoy. Il circule de l'Ouest à l'Est et du Nord au Sud, de Coutances à Laon, d'Amiens à Saint-Étienne, de la Flandre aux Pyrénées.

Sous des noms divers, il vient de la même source, il jaillit irrésistible et puissant de toutes les indignations et de toutes les colères accumulées dans les profondeurs de la nation.

ÉLECTIONS AUX CONSEILS GÉNÉRAUX

SEINE-ET-OISE

Canton Nord de Dourdan

M. A. Degas, progressiste, est élu par 1172 voix contre M. Lippmann, rad., 1031.

M. Degas remplace M. Vian, ancien député radical décédé.

VAUCLUSE

Canton Sud de Carpentras

Le Dr Michel, rad. soc., est élu par 1950 voix contre M. Charasse, 1605.

MINISTRES EN VOYAGE

M. Ruau à Lille

M. Ruau, ministre de l'Agriculture, venant présider la distribution des récompenses de la Société des Agriculteurs du Nord, est arrivé dimanche matin, à 11 h. 15, à Lille.

Après la distribution des récompenses M. Ruau a visité l'usine d'épuration de la Madeleine, où sont appliqués les procédés du Dr Calmette.

Un banquet de 200 couverts a été servi ensuite.

Au dessert, le ministre a prononcé un discours dans lequel il a exposé le programme du gouvernement.

M. Merlou à Lembeye

M. Merlou, sous-secrétaire d'État au ministère des Finances, s'est rendu, hier, à Lembeye (Basses-Pyrénées), où il a assisté à l'inauguration d'une école.

Un banquet a eu lieu auquel assistaient plus de 600 convives. Au dessert, M. Merlou a prononcé un discours dont voici les passages essentiels :

« La séparation des Églises et de l'État ne portera pas atteinte à la liberté des consciences, mais elle sera la garantie de l'émancipation individuelle, tout en assurant la suprématie du pouvoir laïque sur les conceptions surannées de la théocratie. Le Concordat fut l'œuvre d'un despote; le régime nouveau sera l'œuvre d'un peuple libre. Ensuite viendront les retraites ouvrières, loi de justice sociale, de sympathie et de fécond amour. Quant à la réforme de l'impôt, quelle que soit la formule adoptée, elle doit diminuer l'effort du pauvre. Tous les républicains, pour ce programme, sont conviés à s'associer dans un effort commun contre les efforts de toutes les réactions. »

M. Gauthier à Saint-Nazaire

M. Gauthier, ministre des Travaux publics, est parti ce matin à 10 h. 19 pour visiter les ports de Nantes et de Saint-Nazaire et assister dans cette dernière ville, avec son collègue, M. Dubief, ministre du Commerce, au lancement de la *Provence*, nouveau paquebot-poste.

Le ministre des Travaux publics a tenu à emprunter les voies des chemins de fer de l'État pour le trajet de Paris à Nantes, afin de visiter les gares et les dépôts importants.

Voici le programme du voyage de M. Gauthier, ministre des Travaux publics, à Nantes et à Saint-Nazaire :

Lundi 20. — Départ à 10 heures du matin par le réseau de l'État. Arrêt dans quelques gares du réseau. Arrivée vers 5 heures du soir à Nantes.

A 11 heures, arrivée de M. Dubief, ministre du Commerce.

Mardi 21. — Visite des travaux aux chantiers de Nantes, départ des deux ministres à 11 h. a pour Saint-Nazaire.

Arrivée à midi à Saint-Nazaire. A 2 heures, lancement du transatlantique *Provence*.

A 7 heures, dîner à bord de la *Navarre*.

A 11 heures, départ des ministres pour Paris.

ÉCHOS DU SÉNAT

LE BUDGET

La Commission des Finances a terminé samedi l'examen de la loi de finances.

Elle a longuement discuté l'article 60 ainsi conçu :

« Tous les fonctionnaires, civils et militaires, tous les employés et ouvriers de toutes administrations publiques ont droit à la communication de toutes les notes, feuilles signalétiques et tous autres documents composant leur dossier. »

Une décision ne sera prise qu'après audition du président du Conseil.

La Commission des finances, réunie sous la présidence de M. Magnin, entend M. Berteaux sur certains chapitres réservés du budget de la guerre.

Elle entendra ensuite M. Thomson à propos du budget de la Marine, et M. Rouvier, président du Conseil, sur l'article 66 de la loi de finances qui donne le droit aux fonctionnaires, employés et ouvriers des administrations publiques de prendre connaissance de leur dossier.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LA SÉPARATION

M. Grosjean a déposé les amendements suivants au projet de séparation des Églises et de l'État.

ART. 8 *bis*. — Dans tous les cas d'existence prévue par les articles 5, 6, 7, et 8, il sera statué sur simple mémoire comme en matière d'enregistrement.

ART. 11. — Ajouter le paragraphe suivant :

Dans les paroisses où n'existe pas de presbytère, l'indemnité de logement restera pendant deux ans à la charge de la commune.

ART. 16. — Il peut être subvenu aux frais et à l'entretien des cultes par une ou plusieurs personnes.

Les associations formées pour ce but sont constituées soit comme associations de personnes, soit comme associations déclarées. Elles sont soumises aux prescriptions de la loi du 1er juillet 1901, sous réserve en ce qui concerne l'association déclarée des dispositions ci-après.

Ajoutons que M. Grosjean se propose de reprendre comme contre-projet les principales dispositions de la proposition qu'il déposa l'an dernier, avec M. Bertholat.

D'après ce contre-projet, les édifices du culte sont remis purement et simplement aux associations cultuelles; la plupart des articles relatifs à la police des cultes sont supprimés.

M. Grosjean ne retient qu'un délit, celui d'excitation à la guerre civile; il estime que pour les autres, le droit commun suffit.

Enfin, le *statu quo* est maintenu en ce qui concerne les processions et les emblèmes religieux.

LA SÉPARATION ET LES PROGRESSISTES

La Commission chargée par le groupe des républicains progressistes d'étudier la question de la séparation des Églises et de l'État a continué aujourd'hui ses travaux.

On sait que cette Commission est composée de l'ancien bureau du groupe auquel ont été adjoints MM. J. Thierry, Ribot, Jules Roche, Aynard, etc.

LA COMMISSION DE LA MARINE

La Commission de la marine, réunie sous la présidence de M. Gerville-Réache, a examiné la proposition de loi de M. de Lanessan relative aux remplacements des navires de la flotte impropres au service militaire.

Elle a décidé d'entendre le ministre de la Marine.

La Commission a pris connaissance de la proposition de loi relative aux pensions et retraites des gardes-consigne, pompiers et gardiens de prison. Elle a décidé de demander le montant de la dépense au cas où la proposition serait adoptée.

Enfin, la Commission a décidé d'entendre également le ministre de la Marine sur le projet de loi relatif aux effectifs et à l'organisation du travail à bord des navires de commerce.

LES PÉRIODES D'INSTRUCTION

La Commission de l'armée a examiné aujourd'hui les propositions de loi tendant à réduire les périodes d'instruction de vingt-huit et treize jours à vingt et un et six jours.

Elle a rédigé un projet de loi dans ce sens. Mais un curieux point de droit parlementaire se pose.

La Chambre avait voté, à la demande de M. Breton (Cher), la suppression complète des deux périodes d'instruction. Le Sénat a repoussé cet amendement. Légalement l'amendement ne peut être repris que dans un délai de trois mois.

Si le projet élaboré par la Commission vient prochainement en discussion, le président de la Chambre ne pourra permettre la discussion de cet amendement que M. Breton et plusieurs de ses collègues ont l'intention de reprendre.

LE CODE DU TRAVAIL

Demain mardi, sera distribué à la Chambre le rapport de M. Charles Benoist, sur le Code du travail et de la prévoyance sociale.

Rappelons que ce rapport, qui forme un volumineux ouvrage de 640 pages, comprend trois parties.

La première présente un exposé de la question sous les titres suivants : L'évolution du travail et l'évolution de l'État. — Légitimité d'un code de travail. — Nécessité d'une codification des lois ouvrières. — Méthode de la codification. — Plan et composition du Code.

La deuxième partie est composée de 5 rapports particuliers sur les différents livres du code. Livre 1er : des conventions relatives au travail. — Livre 2 : de la réglementation du travail. — Livre 3 : des groupements professionnels. — Livre 4 : de la juridiction et de la représentation professionnelle. — Livre 5 : des assurances ouvrières.

La troisième comprend une ample collection d'annexes documentaires et un index bibliographique très étendu : cette dernière partie du rapport de M. Charles Benoist offre de précieux éléments de comparaison entre les Codes industriels étrangers et le Code du travail français tel qu'il est aujourd'hui soumis à la ratification des Chambres.

SCANDALE?

Une enquête a été ouverte par M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, sur la gestion confiée à M. Thomas, architecte du gouvernement, conservateur du Grand-Palais, pour certains travaux exécutés au cours des trois derniers exercices.

Sur la proposition du sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, le ministre de l'Instruction publique a décidé de suspendre de ses fonctions M. Thomas jusqu'à fin d'enquête.

LES RÉUNIONS DE L'A. L. P.

MM. Piou et de Castelnau à Lyon

Hier soir, aux Folies-Bergère, a eu lieu une magnifique réunion organisée sous les auspices de l'*Action libérale populaire*. Environ 3 000 hommes avaient répondu à son invitation.

M. Gourju, sénateur du Rhône, préside la séance. A ses côtés ont pris place MM. Piou, président de l'*Action libérale populaire*, et de Castelnau, président du groupe parlementaire de cette organisation. Sur l'estrade, nous avons remarqué MM. Ducurtyl, président du Comité lyonnais de l'*Action libérale populaire*; Neyrand, Michel, députés; Rapiquet, sénateur; Duquaire, conseiller général, etc.

Après avoir, en termes heureux, présenté les orateurs, M. Gourju expose les nécessités de la vie politique actuelle, puis il donne la parole à M. de Castelnau. Celui-ci définit le but et le programme de l'*Action libérale*. Les honnêtes gens sont les prisonniers de minorités audacieuses; c'est contre la tyrannie de ces dernières, contre l'anarchie dont elles sont les promotrices, que s'est élevée l'organisation fondée par M. Piou.

M. Piou prend ensuite la parole. Lorsqu'il se lève, on lui fait une véritable ovation. Il fait rapidement le procès du ministère, sur lequel on ne peut compter dans cette crise aiguë de politique que nous traversons. En politique, les intentions ne servent de rien. Désireux de faire de bonnes finances, M. Rouvier voudrait faire de la bonne politique. Mais aujourd'hui, il offre un calmant à un malade atteint de maladie chronique et prêt à mourir. Il tente d'endormir le mal, mais il n'endort pas la vigilance de ceux dont il est le prisonnier et qui le forcent à marcher.

Il ne peut rien, quoi qu'il veuille, car audessus de lui il y a un « bloc », une puissance occulte qui ne lui permettra pas de reculer un seul instant. Il s'occupe, à cette heure, à séparer l'Église de l'État. S'il voulait le bien du pays, s'il voulait sauver la France, il devrait d'abord séparer l'État de la Franc-Maçonnerie. Le F∴ Lafferre, ce grand chef du Grand-Orient, a dit un jour : « Nous sommes la cloche qui sonne le glas de mort de tout ce qui n'a pas fait son devoir et a trahi la République. » Nous savons ce que cela veut dire, et M. Rouvier redoute d'entendre sonner ce glas. Voilà pourquoi, après une indignation rapide contre la délation, cette plaie de nos gouvernements, il s'est vu contraint de couvrir de l'impunité les délateurs. Il est, en somme, l'esclave de la Maçonnerie et du socialisme, et c'est ainsi qu'il va présenter dans deux jours, devant la Chambre, le projet de séparation de l'Église et de l'État. C'est la grande victoire de la Franc-Maçonnerie qui, depuis trente ans, poursuit ce but.

L'orateur étudie alors avec clarté et avec une grande éloquence tous les pièges que cache le projet Briand, qui est le plus parfait monument de perfidie maçonnique et jacobine.

M. Piou adjure ensuite les libéraux de toutes nuances de se grouper devant le péril commun. Il ne s'agit pas de question politique, pas de forme de gouvernement, il faut empêcher la France de s'enliser dans la boue. La France d'abord, nous verrons après.

Des tonnerres d'applaudissements éclatent dans la salle, et M. Ducurtyl remercie alors chaleureusement les orateurs et fait voter un ordre du jour protestant avec énergie contre toute atteinte à la liberté de conscience contre la dénonciation du Concordat et le projet de séparation de l'Église et de l'État.

Un grand nombre d'autres conférences ont eu lieu hier. Signalons :

A Paris, Ier arrondissement, un vibrant discours de M. le baron Xavier Reille; à Meaux, la conférence de M. Paul Lerolle, député; à Saint-Romain (Seine-Inférieure), le discours de M. Billard, conseiller municipal de Paris.

Citons encore les réunions : de Bayonne et Tarbes, avec M. Villeneau; de Saint-Just (Oise), avec M. Maurice Courcelles; d'Asnières, avec M. Jules Bourgeois; de Vervins, avec M. Delsol; et d'Ambert, avec le concours de MM. de Courtois, Talon et Chomette.

A Saint-Brieuc, MM. Ollivier, député; de Chappedelaine et Selvetti ont éloquemment démontré la nécessité de combattre l'œuvre dissolvante de la Franc-Maçonnerie.

Partout le succès des orateurs a été des plus vifs, et la propagande poursuivie sur tous les points du pays par l'*Action libérale populaire* donne les meilleurs résultats.

M. DE SEGONZAC

PRISONNIER DANS LE SUD DU MAROC

Organisation d'une mission de secours

Sans attendre le résultat de l'intervention gouvernementale, le Comité du Maroc a télégraphié à Tanger afin que l'on organisât une mission qui va se porter au secours de notre compatriote, M. de Segonzac, prisonnier des bandits du Sud marocain.

Les cheiks de Taroudant, de Kenedsa et de Tizim-Tiferain vont être priés de s'entremettre pour obtenir la mise en liberté de M. de Segonzac et traiter, s'il y a lieu, du chiffre de la rançon.

UN COMBAT AU TONKIN

Au Tonkin, d'après les journaux arrivés par le *Polynésien*, la situation serait particulièrement mauvaise, surtout aux environs de Laokay. Cette province est en ce moment infestée par plus de 4 000 réguliers chinois qui ont razzié plusieurs villages, massacré les habitants, faisant subir aux femmes les plus horribles tortures.

Une colonne forte de 1 200 hommes, commandée par le colonel Rousset, est parvenue à les atteindre et à leur livré un combat qui a été acharné et a duré six heures. Les bandits se sont enfuis, laissant 2 000 des leurs sur le terrain. De notre côté, il y a eu 10 tués, dont un officier, et 25 blessés.

Les travaux du chemin de fer avancent peu à peu dans la région comprise entre Mongtzé Yunnan et Fou. En maints endroits les plates-formes sont terminées.

La région de Nantieat, à cause des difficultés qu'elle présente, la moins avancée. Le recrutement des coolies, dans cette partie réputée malsaine du Yunnam, est également plus pénible. (*Patrie*.)

LES ÉTUDIANTS ET LA POLICE

La guerre est déclarée entre les étudiants en médecine et la préfecture de police.

Le *casus belli* réside dans un coup de canne porté par M. Touny, directeur de la police municipale, sur un étudiant en médecine, M. Maurice Penot.

Ce « geste » un peu vif remonte à vendredi dernier. Ce fut une manifestation des étudiants en médecine, rue Édouard-Detaille, devant le domicile de M. Gariel, professeur de physique médicale, qui le provoqua.

M. Touny s'est expliqué sur ce geste d'énervement qu'il est le premier à regretter.

Arrivé seul en voiture rue Édouard-Detaille, quelque temps avant les agents, le directeur de la police municipale s'avança au devant des manifestants qui proféraient des cris injurieux pour M. et Mme Gariel.

— Ce qui vous est permis ou toléré dans votre quartier, leur dit-il, ne saurait être admis de même sur les autres points de Paris. Je vous engage à cesser vos cris.

Sans tenir compte de cette observation, les étudiants avancèrent, rangés quatre par quatre, se tenant par le bras. M. Touny leva sa canne et l'abaissa sur la figure de l'étudiant placé le plus près de lui. Les agents arrivèrent aussitôt après et arrêtèrent quelques-uns des manifestants.

A la suite de cet incident, on a demandé à M. Lépine d'infliger un blâme au directeur de la police municipale. Le préfet de police a refusé. D'où la déclaration de guerre. Une manifestation est préparée pour ce soir. La police prend, en conséquence, de sévères mesures d'ordre dans les Ve et VIe arrondissements.

A L'HOTEL DE VILLE

Le nouveau président du Conseil municipal de Paris

La première session ordinaire du Conseil municipal s'est ouverte aujourd'hui, à 3 h. 1/2, sous la présidence de M. Opportun, doyen d'âge.

Suivant son habitude, ce vénérable F∴ a profité de cette présidence éphémère pour faire parade de son anticléricalisme et de son antilibéralisme.

Le Conseil a procédé ensuite à l'élection de son bureau.

C'est M. Paul Brousse, candidat des radicaux et des socialistes, qui l'a emporté par 48 voix sur 27 au candidat des libéraux, M. Paul Escudier.

M. BROUSSE
nouveau président du Conseil municipal

Le nouveau président est docteur en médecine. Il est né à Montpellier, le 23 janvier 1844. Son père était professeur à l'École de médecine de cette ville.

Lorsqu'en 1867, le choléra sévit dans cette localité, Paul Brousse se distingua et fut gratifié d'une médaille d'or.

Il versa ensuite dans l'internationalisme, et dès lors sa vie fut des plus agitées. Il dut se réfugier à Barcelone. Expulsé d'Espagne, il se rendit en Suisse où il fut délégué au Congrès international de Genève en 1873.

Compromis dans la manifestation du drapeau rouge, condamné à Berne à trois de prison, expulsé de ce canton, il passa dans celui de Zurich, puis en Belgique d'où on le pria de partir le lendemain de son arrivée. Le Dr Paul Brousse se rendit alors à Londres où il demeura jusqu'après l'amnistie.

A Montmartre où il s'installa d'abord, il combattit, avec Joffrin, M. Clemenceau. Il alla habiter ensuite le quartier des Epinettes, où il fut élu conseiller le 15 mai 1887. Depuis cette époque, il n'a cessé de représenter ce quartier.

Le nouveau président du Conseil municipal est le chef d'une école communiste, le « broussisme ».

Il croit que la propriété est appelée à devenir collective par la nature même des choses. Suivant lui, les services privés doivent, petit à petit, se passant par diverses phases, se transformer en services publics. C'est un possibiliste.

Au Conseil municipal, il s'est occupé notamment de la désaffectation des fortifications.

Il fut vice-président de cette assemblée en 1896-97.

Sont nommés vice-présidents : MM. Rebillard, rad. soc., 44 voix, et Henri Rousselle, rad. soc., 43 voix, contre et à M. Mithouard et 27 à M. Poirrier de Narçay.

Ont été élus secrétaires : MM. Breuillé, rad., 45; Marchand, soc. rév., 44; Turot, soc., 43; et Heppenheimer, rad., 43.

MIETTES

En considérant la faiblesse de l'homme, la fragilité de sa vie, les souffrances dont il est assailli de toutes parts, les ténèbres de sa raison, les incertitudes de sa volonté, *inclinée au mal dès l'enfance*, on s'étonne qu'un seul mouvement d'orgueil puisse s'élever dans une créature si misérable, et cependant l'orgueil est le fond même de notre nature dégradée. Oh ! que ce désordre est effrayant, et combien nous devons trembler lorsque nous découvrons en nous un sentiment de vaine complaisance, ou qu'il nous arrive de nous préférer à l'un de nos frères! Rappelons-nous souvent le pharisien de l'Évangile, sa fausse piété, si contente d'elle-même et si coupable devant Dieu, son mépris pour le publicain, *qui s'en alla justifié* à cause de l'humble aveu de sa misère, et disons du cœur avec celui-ci : « Mon Dieu ! ayez pitié de moi, pauvre pécheur ! »

(*Réflexions sur l'Imitation de Jésus-Christ.*)

Nos amis défunts

✝ M. le chanoine Henri Noblot, curé doyen de Montigny-le-Roi (Haute-Marne), 56 ans. — A Mont-Notre-Dame, près Soissons, Mme Marie-Victorine Amanda Duru, ancienne religieuse du Saint-Enfant Jésus, 71 ans. — M. l'abbé Gressot, curé de Lachapelle-sous-Chaux (territoire de Belfort), 67 ans, mort subitement sur la route en allant administrer un malade. — Mlle de Guillembert des Essars, Sœur de la Charité, d'une des plus honorables familles de Toulouse, supérieure du *Conservatorio Torlonia* à Rome. — M. Henri Boivin, prêtre de Saint-Sulpice, directeur au Grand Séminaire de Paris-Issy, 58 ans, dont les obsèques auront lieu mercredi à 3 heures, au Séminaire Saint-Sulpice.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!
(*300 jours d'indulgence*)

Recommandation

On recommande un homme d'œuvres cher à toute la famille de la *Croix* sérieusement malade.

LA LIGUE DES FEMMES FRANÇAISES ET LA BONNE PRESSE AU CALVADOS

Sur l'initiative de Mme la comtesse Charles de Marie, une réunion en faveur de la bonne presse a eu lieu hier dimanche, à Orbec.

Plus de 250 personnes se pressaient au théâtre pour entendre M. l'abbé Lefebvre. Présenté par M. Pelerin, l'orateur a comparé les défaites successives et les reculs de l'armée catholique depuis trente ans aux défaites de nos alliés les Russes.

Il faut remplacer le mauvais journal et le journal neutre, souvent aussi pernicieux, par le journal intégralement bon, par la *Croix*. Il a supplié ses auditeurs et auditrices de faire pour la *Croix* généreux sacrifices et ardente propagande.

Nombreuses ont été les nouvelles adhésions à la Ligue dont le Comité a été définitivement constitué sous la présidence de Mme la comtesse Ch. de Marie.

Nombreuses aussi ont été les inscriptions d'abonnements nouveaux et à la *Croix* de Paris et à la *Croix* du pays d'Auge.

ÉCHOS RELIGIEUX

Mgr l'évêque de Tulle

Dans une lettre au Supérieur de son Grand Séminaire, Mgr l'évêque de Tulle déclare qu'il conservera jusqu'au bout l'espoir que la mesure prise contre la Compagnie de Saint-Sulpice n'est pas irrévocable.

A AUTUN

On nous écrit qu'une conférence de M. l'abbé Thellier de Poncheville à Autun sur la bonne presse a eu un plein succès.

Informations du soir

LE « SULLY »

D'après les renseignements reçus de l'amiral Bayle, les opérations de sauvetage du *Sully* avancent lentement. L'avant du navire ne se soulève pas, et on sera sans doute obligé d'avoir recours à des allèges pour faire flotter le bâtiment.

L'ÉTAT SANITAIRE AU DAHOMEY

Il résulte d'un rapport parvenu ces jours-ci au ministère des Colonies que l'état sanitaire du Dahomey et de ses dépendances est satisfaisant, surtout si on le compare à la période correspondante des années précédentes.

Aucun cas d'épidémie de variole ou de fièvre jaune n'a été signalé dans la région ou les pays voisins.

Le service de santé continue d'ailleurs à inoculer le vaccin aux indigènes, et bien que la proportion du succès obtenu (20 % environ) soit encore faible, ces résultats sont en notable augmentation sur les essais précédents.

LE YACHT « VICTORIA-AND-ALBERT »

Vigo. — Le yacht *Victoria-and-Albert*, allant à Lisbonne, a été surpris par une tempête. Il a été obligé de se réfugier à Vigo ainsi que le croiseur *Cornouailles*.

La reine d'Angleterre est descendue à terre dans le plus strict incognito.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Kouropatkine reste en Mandchourie

Saint-Pétersbourg, 20 mars. — Dès qu'il a eu reçu le consentement du Tsar à la demande qu'il avait faite d'être nommé commandant de la première armée de Mandchourie, le général Kouropatkine, déjà en route pour la Russie, est retourné sur le théâtre de la guerre.

La haut commandement russe

Liniévitch généralissime par intérim

Saint-Pétersbourg, 20 mars. — Dans les hautes sphères militaires, on déclare que le général Liniévitch gardera le haut commandement jusqu'à la formation de la 4e et de la 6e armée.

C'est alors que le général Liniévitch cédera le commandement en chef au grand-duc Nicolas Nicolaïévitch, assisté des généraux Dragomiroff, Sakharoff et Soukhomlinoff.

Ce dernier aura la direction des opérations militaires, tandis que les deux premiers feront partie du Conseil militaire du grand-duc.

(*Agence russe.*)

TROUBLES EN RUSSIE

Les Juifs et la grève

Saint-Pétersbourg, 20 mars. — Le général Trepow, gouverneur général de Saint-Pétersbourg, a ordonné de suspendre, provisoirement, la réadmission au travail des ouvriers-ouvriers israélites ayant travaillé à l'usine Poutiloff jusqu'à la dernière grève. Cette mesure résulte de ce que les ouvriers juifs sont soupçonnés d'avoir incité les Russes à la grève.

A L'ÉLYSÉE

Le président de la République a reçu ce matin : le vice-amiral Pephau, le général de Torcy, de Constantine; MM. Arnaud, préfet de la Manche; Charles [illegible], Bisseuil, ancien trésorier général; de Gréry, trésorier-payeur de l'Aisne; Tranchant, trésorier-payeur d'Ille-et-Vilaine; Cazenave, [illegible] général à Angers; le colonel [illegible] Fourier, inspecteur général; Thoumas, [illegible] de la Gironde; Lohmann, directeur du séminaire israélite; Castaing.

Le président de la République a reçu, en outre, les membres du bureau de l'Académie française, qui lui ont présenté M. Gebhart et une délégation de l'Union des Syndicats patronaux des industries textiles et de la Société nationale des Beaux-Arts.

EXPLOSION DANS UNE MINE

Charleston (Virginie occidentale), 20 mars. — Dix mineurs avaient péri dans une explosion qui s'était produite samedi soir à Rochrun.

Quatorze personnes descendirent hier dans la mine pour se rendre compte si leurs secours étaient utiles. Une forte explosion se produisit, et toutes ces personnes furent tuées.

Ces deux explosions ont détruit les mines de Rochrun et de Rudash, près de Tharmond. Ces deux mines communiquaient entre elles.

L'équipe descendue après la première explosion comprenait 20 sauveteurs, mais 6 se firent remonter parce qu'ils jugeaient que leurs compagnons avançaient trop témérairement, sans lampe de sûreté et sans que la ventilation fût suffisante.

LES « CONTEMPORAINS »

La fondation de la Société de Marie par le **R. P. Colin**, *supérieur du Petit Séminaire de Belley, dotait l'Église d'une Congrégation importante. Depuis lors, les Pères Maristes ont tenu une grande place dans l'enseignement et les missions à l'étranger.*

Chaque semaine une livraison illustrée de 16 pages in-8o, 0 fr. 10. Un an, 6 francs. — Un numéro spécimen est envoyé gratis sur demande.

Le Catéchisme en Images
COLLECTION UNIQUE
Demander les renseignements, 5, rue Bayard, Paris.